



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68 Tél. 032 889 69 72
Case postale 556 Fax 032 889 69 73
CH-2002 Neuchâtel cijp@ne.ch
www.cijp.ch

Communiqué de presse du 4 décembre 2020

COORDINATION ROMANDE POUR LA REOUVERTURE DES CINEMAS, THEATRES ET SCENES VIVANTES ENCORE AVANT LES FÊTES

Réunis jeudi 3 décembre en conférence intercantonale, les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève et Vaud ont décidé de lever l'interdiction d'exploiter les lieux culturels encore avant les Fêtes. Dans une volonté d'harmonisation ils ont décidé la réouverture des cinémas, théâtres et salles de spectacles dès le 19 décembre, si la tendance sanitaire favorable se confirme. La règle nationale imposant l'accueil de 50 personnes au maximum par spectacle reste valable.

Dans un souci d'harmonisation et de clarté, les cantons romands se sont entendus sur des assouplissements réalistes dans le domaine de la culture. L'accueil du public en salle redevient possible à condition de respecter la limite de 50 personnes au maximum pour une manifestation culturelle, fixée par le Conseil fédéral. Dans ces cantons, la réouverture des cinémas, théâtres et salles de spectacle des arts vivants sera possible dès le 19 décembre, tant que la situation sanitaire le permet. Les cantons de Berne et du Jura, associés à cette concertation, ont confirmé leur décision antérieure de réouverture pour, respectivement, le 14 et le 17 décembre. La date retenue donne le temps aux acteurs de la scène culturelle romande qui le souhaitent de se préparer et de proposer au public une offre adaptée aux circonstances.

Sur le plan sanitaire, les directrices et directeurs de la Culture des cantons romands poursuivent le dialogue avec les délégués des milieux culturels concernés pour préciser voire compléter les plans de protection sanitaire garantissant la sécurité des spectateurs et des employés des lieux culturels. Les espaces de restauration des lieux culturels seront ouverts et il sera possible d'y consommer assis. La consommation dans les salles de cinéma sera en revanche interdite.

Une surveillance cantonale de ces dispositifs sera assurée. L'effet des réouvertures sur la circulation du virus sera suivi avec attention, la maîtrise de l'épidémie restant une préoccupation essentielle des cantons. Le public sera donc invité à continuer à suivre avec

toute la rigueur nécessaire les règles de précaution habituelles, que ce soit sur les lieux de spectacle ou dans le périmètre alentours.

Les cantons romands se réjouissent de la réouverture des lieux culturels. Le public friand de cinéma et de spectacles doit pouvoir retrouver le plaisir des échanges artistiques dans des conditions sûres. De plus, les directrices et directeurs de la Culture des cantons romands sont conscients des efforts extrêmement importants que les actrices et acteurs culturels ont consenti depuis les premières mesures de restriction décidées face à l'augmentation des cas positifs au Covid-19. Les arts de la scène ont été en particulier durement touchés. Cette décision coordonnée de réouverture rappelle aussi le rôle essentiel de ces lieux de créations pour la collectivité et la cohésion sociale.

Contacts

Jean-Pierre Siggen

Président de la CIIP, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) du canton de Fribourg.
c/o Marianne Meyer Genilloud, responsable de l'information de la DICS, 026 305 12 29

Marianne.MeyerGenilloud@fr.ch

Cesla Amarelle, Cheffe du DFJC du canton de Vaud, 021 316 30 00

Alain Ribaud, Chef du département de la justice, de la sécurité et de la culture du canton de Neuchâtel, 032 889 61 00

Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale de Genève, en contactant Henri DELLA CASA, secrétaire général adjoint chargé de la communication, 078 674 69 95

Pascale Marro

Secrétaire générale de la CIIP, 079 750 21 15 pascale.marro@ne.ch

La CIIP

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).
